



REAAP02



Dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, la MSA Picardie apporte un soutien financier aux partenaires publics et associatifs se situant sur un territoire prioritaire par le biais du dispositif Grandir en Milieu Rural.

Afin de bénéficier d'un financement de la MSA Picardie, vous devez impérativement solliciter la MSA par le biais de la plateforme ELAN (processus identique à la Caisse d'allocations Familiales et Conseil Départemental).

Modalités de financement

Quelques précisions sur les financements de la MSA Picardie :

- La MSA intervient à minima à hauteur de 1 000 €
- La participation financière de la MSA, cumulée avec les autres financements perçus (hors autofinancement), sera plafonnée à un maximum de 80% du budget global du projet pour les collectivités locales et 90% pour les acteurs associatifs.
- Une attention particulière sera portée sur les projets permettant la création de service ou l'amélioration de service existant sur un territoire

